

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI ORGANIQUE) - (N° 1108)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 115

présenté par

M. Poisson, M. Perrut, M. Guilloteau, M. Verchère, M. Sermier, M. Daubresse, M. Courtial,
M. Lurton, M. Saddier et M. Decool

ARTICLE PREMIER

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 3, supprimer le mot :

« également ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'embellissement. Le mot « également » est redondant avec les mots « dans les mêmes conditions ».